

n° 103

OCTOBRE 2015

Lettre gratuite et mensuelle.

- 2 Entretien
Dominique Bourg
- 2-3 Politique
Second accord américano-chinois
Un nouveau président pour le Giec
Quand la justice s'en mêle
- 3 Sciences
L'océan blanchit son corail
Chéri, le réchauffement
a rétréci Bébé
- 3-4 Économie
Les subventions
aux fossiles pas mortes
- 4 Initiatives
Bien évaluer le risque carbone
des actifs financiers
- 5 Action locale
Les trois piliers du plan
d'adaptation de Paris
- 6-7 Dossier
Le réchauffement va-t-il faire
tourner le vin ?
- 8 Préparez la COP21

12%

C'est le pourcentage
des émissions
mondiales de GES
qui sont régulées,
via une taxe
carbone ou un
système de quotas.

L'USINE À GES[®]

la lettre des professionnels du changement climatique



Édito

Quel réchauffement choisir ?

Le climat global s'est pratiquement échauffé d'un degré, en moyenne, depuis la révolution industrielle. Sans rien changer à notre boulimie actuelle de combustible fossile et d'agriculture industrielle, nous fonçons droit vers les 3 à 4 °C d'échauffement pour la fin du siècle, toujours par rapport à la fin du XVIII^e siècle. Or, la communauté internationale s'est engagée à moins.

Depuis la fin des années 1990, l'Europe préconise de stabiliser le réchauffement à 2 °C. Objectif finalement retenu lors du sommet climatique de Cancun, en 2010. Est-il à notre portée ? Tout dépend du spécialiste que l'on interroge.

Michel Den Elzen, de l'agence d'évaluation néerlandaise de l'environnement, estime que les engagements pris par les principaux États (Chine comprise) fourniront moins de 20% de l'effort nécessaire pour stabiliser le réchauffement à 2 °C. Dit autrement, nous aurons épuisé notre budget carbone dès 2030.

Les climatologues du *Climate Action Tracker* sont moins pessimistes : leur dernière évaluation situe à 2,7 °C en 2100 le résultat des « contributions nationales volontaires » (INDC en jargon onusien), les engagements déposés par les États avant la COP21.

Quelle qu'elle soit, la situation peut-elle évoluer ? Sans aucun doute. D'une part, parce que les 119 INDC présentées à l'ONU n'ont pas encore (sauf exception) force de loi. Elles pourront donc être amendées. Ensuite, la contrainte pesant sur les rejets carbonés peut être alourdie : seules 12% des émissions de CO₂ anthropiques font l'objet d'une régulation (taxe ou marché de quotas). Enfin, l'assèchement des finances publiques, partout dans le monde, milite pour un abandon rapide des subventions à la consommation des énergies fossiles (550 milliards de dollars par an).

Bref, les 2 °C n'ont sans doute jamais été autant à notre portée. C'est une question de volonté politique. Mais ça, vous le saviez déjà.



Suivez Volodia Opritchnik sur Twitter :
<http://twitter.com/Opritchnik>

www.lusineages.com



Dominique Bourg

Philosophe, spécialiste des questions écologiques et de la relation que l'homme entretient avec son environnement.

Quelques jours après l'échéance de publication des contributions nationales volontaires (INDC), que vous inspirent-elles ?

Dominique Bourg : Nous ne sommes nullement sur une trajectoire de 2 °C, mais de 3 °C à la fin du siècle. En outre, le climat n'est pas le seul changement en cours. Nous entrons dans l'Anthropocène, cette ère géologique caractérisée par un impact massif et destructeur des activités humaines sur le système Terre. Si la température est plus élevée de 3 °C à la fin du siècle, elle le sera, toujours par rapport à 1850, de 5 °C au cours des dizaines de siècles suivants. Nous avons vu et verrons disparaître des ressources vitales, tels certains métaux, d'innombrables écosystèmes. Au cours de ces seules 40 dernières années, c'est la moitié des mammifères, des oiseaux et des poissons qui ont disparu. Cet effondrement touche aussi les insectes comme en témoignent nos pare-brise l'été. Concernant les ressources marines notamment, le phénomène ne peut que se poursuivre avec les effets combinés de la surpêche, de l'acidification de l'océan, de la fin des mangroves et du réchauffement.

Votre constat est inquiétant, mais nombreux sont les rapports à montrer que nous pouvons relever le défi du réchauffement...

D.B. : C'est un leurre de penser que la technologie apporte la solution à tous nos maux environnementaux. Nous sommes loin, par exemple, de pouvoir égaler l'actuelle production énergétique mondiale avec du solaire et de l'éolien seuls, et un réseau égal à celui des pays industriels. Nous pourrions notamment buter sur la disponibilité de certains métaux et le ratio énergie consommée pour produire et énergie produite reste

encore relativement bas. Nous avons trop longtemps pensé que la technologie, conjuguée au marché, allait satisfaire tous les besoins attachés à la condition humaine. Nous nous sommes lancés à corps perdu dans un consumérisme qui érode nos conditions biophysiques d'existence, sans nous rendre pour autant heureux. Nous savons désormais qu'augmentation du PIB et progression du sentiment de bien-être ne sont plus, au-delà d'un certain seuil, corrélés. Quant à la vague technologique numérique annoncée, elle ne va guère simplifier nos problèmes. Les progrès technologiques futurs pourraient être très destructeurs d'emplois. Cette incapacité à penser de nouveaux idéaux d'accomplissement de notre humanité mène nos sociétés vers un désastre. Et cette erreur d'aiguillage est spirituelle.

Une référence à l'encyclique du pape ?

D.B. : *Laudato Si* est un texte fort. C'est l'aboutissement d'une réflexion initiée par Paul VI et les papes qui l'ont suivi. C'était passé inaperçu à l'époque de son pontificat, mais Benoît XVI avait publié quelques paragraphes assez décoiffants sur la décroissance. Cela étant, la compréhension du problème, chez les Chrétiens, est assez récente. Et les résistances sont nombreuses.

Pour quelles raisons ?

D.B. : Si l'on prend l'exemple de l'Église de France, nombre de ses fidèles sont des bourgeois installés de plain-pied dans la société. Pour eux, le discours du Pape François est difficile à encaisser.

Les protestants sont-ils plus avancés ?

D.B. : Ils ont produit des textes sur l'environnement dès les années 1980. Mais ces auteurs étaient issus de minorités au sein d'églises en

Second accord américano-chinois

Washington et Pékin ne sont pas tout à fait à l'unisson sur le réchauffement. Mais les deux superpuissances se rapprochent. Le 22 septembre, en marge d'une visite aux USA du président chinois, Xi Jinping, une vingtaine de collectivités américaines et chinoises ont publié des engagements forts en matière de lutte contre le changement climatique. Le président chinois a, en outre, confirmé l'ouverture, en 2017 d'un marché national de quotas d'émissions. Enfin, l'Empire du Milieu va consacrer près de 3 milliards de dollars aux pays les plus touchés par le réchauffement. Ensemble, les deux pays vont aussi renforcer les normes d'efficacité énergétique des poids lourds et « accélérer leurs efforts pour réduire les émissions d'hydrofluorocarbures », gaz à effet de serre extrêmement puissants. En novembre 2014, lors d'une visite à Pékin, Barack Obama avait annoncé que les États-Unis s'engageraient à réduire de 26 à 28% leurs émissions entre 2005 et 2025. En contrepartie, le gouvernement chinois avait promis le plafonnement des rejets carbonés « autour de 2030 » et la décarbonation de 20% de son parc de production d'électricité.

Un nouveau président pour le Giec

Réuni en session plénière à Dubrovnik, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec) a désigné, le 6 octobre, son nouveau président. L'heureux élu est un économiste sud-coréen de 69 ans, Hoesung Lee. Il succède à l'ingénieur indien Rajendra Pachauri, qui avait démissionné, en février dernier, suite à une accusation de harcèlement sexuel. À noter aussi l'élection à la coprésidence du groupe 1 du Giec de la paléoclimatologue française Valérie Masson-Delmotte.

Quand la justice s'en mêle

Les citoyens ne sont pas toujours satisfaits des politiques climatiques de leur pays. Rien que de très classique, jusque-là. Problème pour les gouvernements, certains n'hésitent plus à contester la couardise climatique devant les tribunaux. Début octobre, la haute cour de justice de Lahore a ainsi donné raison à un agriculteur qui estimait que la faiblesse de la stratégie climatique nationale « portait atteinte à ses droits fondamentaux ».

.../...

perte de vitesse. Le catholicisme est en retard mais il dispose, contrairement aux autres grandes religions monothéistes, d'une structure hiérarchisée, politique et administrative, qui peut faciliter la percolation des messages dans les différentes couches de la société.

D'autres sources d'inspiration que Laudato Si ?

D.B. : Le soufisme est ouvert au monde et aux autres. Il y a sûrement des enseignements à tirer de cette branche mystique de l'islam. Nous ne devons pas non plus négliger les religions animistes où la Nature est au cœur de la pensée. L'Amérique latine ne s'en prive pas.

Les grandes religions sont-elles insensibles aux questions écologiques et climatiques ?

D.B. : Elles ne le sont pas. Mais le sujet est complexe et nous rapproche de l'Apocalypse. On voit d'ailleurs certains télé-évangélistes évoquer le réchauffement climatique, soit pour dire que Dieu l'arrêtera, soit au contraire pour expliquer

qu'il s'agit là des premiers feux purificateurs d'un dieu courroucé. Pour autant, je ne serais pas surpris de voir apparaître au sein de l'église catholique un ordre régulier entièrement dédié à l'environnement ou à la nature. Nous aurons besoin de cet accompagnement spirituel pour affronter le monde de demain.

L'Église peut-elle nous éclairer dans cette vallée des ténèbres ?

D.B. : Les églises chrétiennes ont déjà accompagné de grands cataclysmes sociétaux, comme la chute de l'empire de Rome. Sans elles, nous ne serions pas ce que nous sommes. Mais je n'éprouve aucune nostalgie pour la chrétienté. Spiritualité se décline pour moi au pluriel, et ce pluralisme respectueux sera vital à l'avenir.

Fin juin, le tribunal de première instance de La Haye avait condamné le manque d'audace de la politique climatique néerlandaise. D'autres actions du même type sont en cours aux Philippines et en Belgique.

Sciences

L'océan blanchit son corail

Après 1998 et 2010, les récifs connaissent leur troisième vague de blanchiment du corail. En cause, le réchauffement de la température de l'eau, boostée par l'épisode en cours de El Niño. Selon une étude parue début octobre, plus d'un tiers des coraux de la Planète pourraient ainsi succomber dans les prochains mois.

Chéri, le réchauffement a rétréci Bébé

C'est l'une des conséquences les plus inattendues du réchauffement climatique. Selon une étude, publiée le 9 septembre dans la revue *Global Environmental Change*, la montée des températures moyennes observée en Afrique, ces dernières années, serait responsable de la baisse du poids des nouveaux-nés à la naissance. Géographe à l'université de l'Utah, Kathryn Grace a réalisé une étude statistique sur 70 000 naissances, entre 1986 et 2010, dans une vingtaine de pays d'Afrique. Conclusion : le poids moyen des bébés y a diminué de 4,5%. Explication : toute journée où la température excède 37,8 °C au cours du second trimestre de grossesse diminue de 0,9 gramme le poids à la naissance. Un phénomène qui ne pourra que s'accroître dans le futur.

Économie

Les subventions aux fossiles pas mortes

Comment réduire les émissions de CO₂ tout en améliorant la situation des finances publiques ? Simple. Il suffit de cesser de subventionner la consommation d'énergies fossiles. Chaque année, estime l'Agence internationale de l'énergie, les gouvernements des principales économies de la Planète consacrent 550 milliards de dollars (485 milliards d'euros) à baisser artificiellement les prix du charbon, du gaz naturel, des carburants et combustibles d'origine pétrolière. Certains, comme l'Indonésie,

...

Bien évaluer le risque carbone des actifs financiers



© BAKHTIARZEN

consacrent ainsi près de 20% de leur PIB. Les pays les plus riches ne sont plus vertueux. Un récent rapport de l'OCDE évalue entre 160 et 200 milliards le coup de pouce fiscal donné, chaque année, aux consommateurs d'essence, de gazole et de kérosène des 39 États membres de l'organisation. À cela, il faut ajouter le coût sanitaire des pollutions atmosphériques : 3 500 milliards de dollars par an pour les sécurités sociales des pays de l'OCDE. L'an passé, le Fonds monétaire international rappelait qu'une fiscalité de l'énergie plus équitable permettrait d'abattre de 23% les émissions énergétiques de CO₂, d'accroître de 2,6% le PIB mondial (grâce aux nouvelles recettes fiscales) et d'abaisser de 63% la mortalité imputable aux pollutions de l'air.

Avant de les décarboner, les investisseurs institutionnels doivent évaluer l'empreinte carbone de leurs actifs. Un sujet complexe pour lequel existent quelques solutions efficaces.

Ce n'est pas forcément la mesure de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui a été la plus médiatisée. Mais elle aura des effets durables. L'article 173 de la loi Royal oblige, en effet, le gratin de la finance française à évaluer « les émissions de gaz à effet de serre associés aux actifs détenus ». Un préambule nécessaire à leur décarbonisation. L'idée a été d'ailleurs bien anticipée par Axa. Fin mai, soit trois mois avant la publication de la loi, Henri de Castries, son président, annonçait pour le début de l'année prochaine l'évaluation de l'empreinte carbone des actifs du premier assureur mondial. Tout cela est bel et bon, mais concrètement comment évaluer son risque carbone ?

Évaluer différemment le risque pays

Récemment créée, la société Beyond Ratings propose aux investisseurs un nouveau type d'évaluation. « Nous étudions les politiques nationales énergie-climat et, au vu de ces critères, nous jugeons de la capacité des États à rembourser leur dette », précise Sylvain Château, son p-dg. En partenariat avec le Cired, Enerdata, Carbone 4, Beyond Ratings a conçu une matrice d'analyse

de risques lui permettant de noter, à travers le prisme climatique, la dette publique d'une cinquantaine de pays. « Jusqu'à présent, les investisseurs pensaient que la plupart des dettes souveraines ne comportaient aucun risque. Or, en se basant sur les critères économiques habituels mais aussi sur nos évaluations énergie-climat, nos études montrent que ce n'est pas le cas », poursuit Sylvain Château. Mais il n'y a pas que les obligations d'État.

La performance carbone des entreprises

Allianz Global Investors (AGI) a développé un outil d'évaluation de la performance carbone des entreprises. Ce système évalue les émissions, l'intensité carbone des compagnies auditées et suggère des pistes pour alléger l'empreinte carbone du portefeuille passé au crible. Ce benchmark n'exclut pas de secteur a priori : « 80% des risques climatiques sont concentrés dans les secteurs des matériaux de base, de l'énergie et des services aux collectivités », rappelle Anne-Claire Abadie, gérante ISR chez AGI. Décarboner un portefeuille, chez AGI on sait faire. Par exemple,

en n'investissant plus dans les entreprises dont les pratiques sont jugées à risque (absence d'objectif de réduction d'émissions, forage en Arctique). Exit aussi les boîtes impliquées dans des controverses (accidents, pollutions, dégradation des terres). Celles qui trouvent grâce aux yeux du logiciel AGI sont classées en plusieurs catégories : *best performer* (sociétés les moins émettrices par rapport à leurs pairs), *best effort* (sociétés réalisant des efforts notables) et *best solution* (sociétés dont les produits ou les activités permettent de réduire fortement les émissions). Et ça marche !

Pour convaincre l'Ircantec (une filiale de la Caisse des dépôts qui gère la retraite complémentaire de 5 millions de fonctionnaires) de l'efficacité de son logiciel anti carbone, Allianz l'a essayé avec de vraies actions. « Nous avons montré, se réjouit Anne-Claire Abadie, qu'un portefeuille dont on sélectionnait les entreprises selon leur performance climatique pouvait, à rendement financier comparable, réduire de plus de 35% les émissions de carbone et de 26% l'intensité carbone. »



Paris

© PAB_MAP

Les trois piliers du plan d'adaptation de Paris

Après avoir engagé la chasse au carbone, la Capitale se prépare aux conséquences des changements climatiques.

Après l'atténuation, l'adaptation. Huit ans après la publication de son premier Plan climat énergie territorial, la Ville Lumière pose les fondations d'une cité appelée à vivre désormais dans un climat surchauffé. Le 29 septembre dernier, Célia Blauel, adjointe à l'Environnement a présenté la stratégie d'adaptation parisienne.

Partenariat avec Météo France

Ce programme est, en fait, calé sur de récents résultats de plusieurs programmes de recherches menés par Météo France. Sur l'évolution des températures, par exemple. D'ici à la fin du siècle, le climat parisien devrait s'échauffer de 2 à 4 °C. Autre certitude, le nombre de jours chauds (plus de 25 °C), très chauds (plus de 30 °C) et extrêmement chauds (plus de 35 °C) devrait sensiblement augmenter. *A contrario*, le nombre de jours froids fondra comme beurre sur musaraigne.

En partant de ces hypothèses, climatologues, urbanistes et météorologues ont testé différentes

options possibles. Finalement, c'est une combinaison de solutions qui semble offrir la meilleure des résiliences possible : végétalisation des quartiers, accroissement de l'albédo des façades et des toitures et réduction des consommations d'énergie. Une stratégie validée par les programmes Epicea et Vurca.

Le triptyque salvateur

Pour l'essentiel, l'administration d'Anne Hidalgo a repris ce triptyque salvateur en l'étoffant. La Capitale va donc laisser plus de place au végétal au sol et sur les toitures, ce qui contribuera à limiter le phénomène de l'îlot urbain de chaleur. L'Hôtel de ville entend aussi sécuriser l'approvisionnement en eau, en énergie et en alimentation.

De nouveaux puits d'accès à la nappe d'eau profonde seront forés. Ils alimenteront, notamment, un réseau de nouvelles fontaines. Pour l'électricité, les réseaux de distribution seront renforcés. Et la production d'électrons verts sera triplée d'ici

à 2024. La Ville Lumière estime consommer 17% d'énergies renouvelables ou de récupération (chauffage urbain issu de la chaleur produite par les incinérateurs de déchets).

Plus étonnant pour une ville dense : l'agriculture urbaine. Paris prévoit de mettre en culture 33 hectares de champs et de potagers urbains d'ici à 2020. À plus long terme (2050), le quart de l'alimentation consommée par les Parisiens devra être produit dans la région.

Plus près de nous, en 2017, Paris révisera aussi son Plan climat énergie territorial, dont la dernière mouture date de 2012 (lire *L'Usine à GES* n°29). Objectif : abattre de 75% les émissions de gaz à effet de serre entre 2004 et 2050, réduire d'un quart la consommation énergétique de 25% en 2020, et produire 25% d'énergies renouvelables et de récupération en 2020. Il faudra mettre les bouchées doubles : entre 2004 et 2009, la Capitale n'a réussi à diminuer que de 4% ses émissions de GES et à baisser de 4,6% sa consommation énergétique.

Le réchauffement va-t-il faire tourner le vin ?

En pleines vendanges, les journalistes Yves Leers et Valéry Laramée de Tannenberg publient *Menace sur le vin*, l'ouvrage qui fait le point sur les conséquences des changements climatiques sur la vigne et la vinification. À boire d'urgence.

Les Premier Mai sont souvent riches en émotion. Celui de 2013 a laissé quelques sueurs froides aux viticulteurs. Ce jour-là, les *Comptes rendus* de l'académie américaine des sciences publient un article aux conclusions inquiétantes. En croisant deux *scenarii* climatiques avec les facteurs essentiels à la vie de la vigne, les neuf auteurs dressent la carte de la viticulture mondiale de l'an 2050. Une grande partie des vignobles australiens, sud-africains, californiens est appelée à disparaître. L'Aquitaine, la vallée du Rhône, la frange méditerranéenne sont classées « *vigne interdite* ». Des pans entiers de Castille, d'Italie, de Grèce, du Portugal devront changer de culture ou de pratiques culturales. Faut-il donner du crédit à un tel diagnostic ? Probablement. Même si les résultats de l'équipe dirigée par Lee Hannah restent discutés, deux choses sont certaines : le réchauffement climatique a des conséquences pour l'industrie viti-vinicole mondiale. Et cela ira en s'amplifiant.

Climat local

Depuis un demi-siècle, estime le climatologue Gregory Jones, la bande géographique favorable à la culture de la vigne s'est déjà déplacée de 80 kilomètres à 240 kilomètres vers les pôles. Inexistante dans les années 1950, la viticulture britannique compte désormais 500 producteurs. Dans les anciennes régions vinicoles, on vendange près d'un mois plus tôt aujourd'hui qu'en 1945. Du jamais vu depuis 500 ans, confirme l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie. Contrairement aux idées reçues, la principale conséquence du réchauffement climatique n'est pas forcément la hausse des températures. Le *global warming* modifie surtout le climat régional, voire local : la température moyenne augmente, le jour comme la nuit, mais ce sont aussi et surtout la pluviométrie, la « qualité » et la longueur des hivers qui évoluent. Ce que influe sur la totalité du cycle

phénologique de la plante, avec des effets sur sa productivité et la qualité de sa production. La hausse des températures, notamment en période de maturation, accroît le taux de sucre dans le jus des baies et donc le taux d'alcool. De quoi rompre l'équilibre entre les saveurs primaires du goût et bouleverser la typicité des vins. L'élévation du degré alcoolique frappe de nombreuses régions viticoles. Dans la Napa Valley, le titre moyen d'alcool de la production vinicole est passé de 12,5 degrés, en 1971, à 14,8 degrés, en 2001. Conséquence : les vigneron du *Golden State* désalcoolisent leur vin.

Changer de cépage ?

Faudra-t-il passer tous nos vins à l'osmose inverse ? Certainement pas, tant la palette des solutions d'adaptation au réchauffement est étendue. À commencer par la migration. D'ores et déjà, des vigneron californiens, sud-africains et australiens



© IGOR MOJZES

s'installent sous des latitudes plus fraîches. Ailleurs, comme dans le Bordelais, on songe sérieusement à planter des variétés de vigne adaptées au climat futur. Sacrilège ? À d'autres ! « Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le côté était un cépage important dans le Bordelais et le merlot quasi inconnu. La disparition du premier au profit du second n'a aucunement porté atteinte à la réputation des vins de Bordeaux », rappelle Cornelis van Leeuwen, professeur de viticulture à Bordeaux Sciences Agro.

Là où le relief s'y prête, les vigneronnes peuvent gagner les hauteurs à la recherche de fraîcheur. Ce qui se pratique déjà en Afrique du Sud ou au Chili. L'eau pourra être une précieuse alliée du vigneron, grâce à l'irrigation contrôlée ou à la brumisation. Elles se pratiquent dans maintes régions, du Languedoc à la Californie, en passant par le... Maroc. Des scientifiques parient sur les manipulations du génome : « 80 % du problème pourraient être réglés grâce à la génétique », assure Hernán Ojeda, directeur de l'unité expérimentale de Pech Rouge (Inra). Bien loin de ces laboratoires, de plus en plus de vigneronnes optent pour différentes formes d'agriculture bio. Ces techniques culturelles permettent

de renforcer la plante, sans nuire à la qualité du produit fini, ni à la santé du vigneron. L'adaptation aura aussi lieu dans les chais. Partant du constat que le réchauffement déshydrate le raisin, certains vigneronnes, comme Michel Chapoutier, préconisent de couper le vin d'eau. L'Inra travaille, lui, sur un couplage de nouvelles variétés et de techniques de filtration d'alcool pour produire des vins titrant moins de 10 °C, bien qu'issus de vignes du midi de la France.

Gros arsenal

L'arsenal anti-réchauffement est donc large. Et, à l'échelle globale, la production de vin n'est pas menacée. Reste à répondre à LA question qui fâche : « quel vin souhaitons-nous boire demain ? » Si la réponse est : « le même qu'aujourd'hui », les vigneronnes devront sans doute avoir la main technologique très lourde. Si nous nous plaçons dans les traces de nos ancêtres et acceptons de voir le vin évoluer — qui d'ailleurs boirait les vins de l'Antiquité ou la piquette médiévale ? —, le naturel reviendra au galop. Nous avons choisi de ne pas décarboner notre mode de vie. À nous de choisir le vin qui va avec.



Menace sur le vin, les défis du changement climatique, Valéry Laramée de Tannenberg et Yves Leers, Buchet-Chastel.

<http://www.buchetchastel.fr/menace-sur-le-vin-valery-laramee-de-tannenberg-9782283027943>



Préparez la COP21

Le 29 novembre prochain s'ouvrira la 21^e Conférence des parties à la convention de l'ONU sur le changement climatique. *L'Usine à GES* vous livre les tenants et les aboutissants de cette COP21, réputée vitale.

Une COP, ça sert à quoi ?

La Conférence des parties, ou COP, est une sorte de parlement mondial où les 195 pays qui ont ratifié la convention de 1992 sur le changement climatique décident de la tournure que prennent les négociations. C'est à cette occasion, en 1997, qu'a été signé le fameux protocole de Kyoto qui a enjoint à une quarantaine de pays industrialisés de maîtriser leurs émissions de GES : une première mondiale.

Pourquoi, le sommet de Paris est-il particulier ?

C'est à l'issue de la COP21, qui se déroulera du 29 novembre au 11 décembre sur les pistes de l'aéroport du Bourget, que doit, en principe, être conclu un accord universel sur le climat. Inspiré de la convention de 1992 et du protocole de Kyoto, ce texte devra s'imposer à tous et entrera en vigueur en 2020. Il devrait fixer des objectifs à moyen et long termes (stabiliser le réchauffement à 2 °C, par exemple), intégrer les promesses climatiques faites par la plupart des États ces

derniers mois, unifier la comptabilité carbone, réviser l'accord à un rythme régulier.

Moins de deux mois avant l'ouverture, où en sommes-nous ?

L'Onu a proposé, début octobre, un brouillon d'accord en anglais qui contient les éléments indispensables (projets d'objectifs, de calendrier, de cadre et de rythme des négociations futures, de systèmes de soutiens aux pays vulnérables) sur lesquels négociateurs et diplomates devront s'accorder au cours des prochaines semaines.

Quelles différences avec le sommet de Copenhague ?

En 2009 aussi, lors de la fameuse COP 15 qui se tenait à Copenhague, la communauté internationale avait accouché d'un accord (lire *L'Usine à GES* n° 62). Mais faute de l'indispensable consensus, celui-ci n'avait pas été adopté : la COP avait juste « pris acte » de son existence. Cette fois, les États ne sont plus seuls. D'innombrables réseaux internationaux de collectivités, d'entreprises, d'ONG,

le Pape et des dignitaires musulmans ont pris des engagements climatiques et enjoignent aux 195 États de faire de même. Même le secteur de la finance appelle à la création d'un (ou de plusieurs) prix du carbone. Impensable, il y a cinq ans ! Autre nouveauté : la relative communauté d'esprit régnant désormais entre les gouvernements chinois et américain. Une concorde impensable, il y a peu. À ce stade de la discussion, le projet fait huit pages, contre 200 en 2009. S'accorder sur les 26 articles proposés par l'Onu semble désormais à portée de main.

Les pierres d'achoppement ?

Elles restent nombreuses. La plus importante étant l'argent que les pays riches comptent mettre à la disposition des plus pauvres pour s'adapter aux conséquences du réchauffement. À Copenhague, les premiers avaient promis une allocation de 100 milliards de dollars par an, à partir de 2020. Reste à réunir ce trésor de guerre et à fixer les règles de distribution équitable.

ENERGOGRAD

Energograd est une société spécialisée dans l'information sur l'énergie et le changement climatique.

Energograd - Volodia OPRITCHNIK
73, rue de Cléry - 75002 Paris
Tél. : 06 26 81 31 98 - volodia@lusineages.com
Retrouvez *L'Usine à GES* et ses services sur le net :

www.lusineages.com

ISSN 2114-7248

Rédacteur en chef :
Volodia OPRITCHNIK

Rédacteurs ayant participé à ce numéro :
Sophie D'ANHALT
Valéry LARAMÉE DE TANNENBERG
Volodia OPRITCHNIK

Secrétariat de rédaction/révision :
Anne LOMBARD - t.pistoled@gmail.com

Maquette et mise en page :
Pascale MICHON - pascalemail@me.com